

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU

Le 2 juillet 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 22 juin 2018.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Mohamed HABIB, Claire GARNIER, Philippe LAFORGE, Caroline BOISSET, Jean Paul LATHIERE, Claudie RIGOT, Sylviane LEPOITTEVIN, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Liliane DUVIEU, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Najat MASDAN, Salima REGAIA, El Houcine OUARRAOU, Dramane KY, Onder AYDIN, Patrick MAROLE, Marcel AUDE, Thierry LEGOUIX, Corinne OCCANSEY, Vincent LOUVET, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Ghislaine RIBALTA à Rodolphe THOMAS
Nadia AIT TAYEB à Sylviane LEPOITTEVIN
Jean-François ALY à Claudie RIGOT
Léa CHATEL à Caroline BOISSET
Guy DUFOUR à Onder AYDIN
Priska GUILLOT à Nadège SIMON
Brice KAHO à Claire GARNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Onder AYDIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

Budget principal – Décision modificative n° 2018-02

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 901	- 520.00 €
	Chapitre 903	- 10 000.00 €
	Chapitre 908	- 3 500.00 €
	Total	- 14 020.00 €

Recettes	Chapitre 919	- 14 020.00 €
	Total	- 14 020.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	7 710.00 €
	Chapitre 921	520.00 €
	Chapitre 923	10 000.00 €
	Chapitre 928	3 500.00 €
	Chapitre 939	- 14 020.00 €
	Total	7 710.00 €

Recettes	Chapitre 920	7 710.00 €
	TOTAL	7 710.00 €

Budget opérations économiques – Décision modificative n° 2018-01

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget opérations économiques présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 909	- 10 000.00 €
	TOTAL	- 10 000.00 €

Recettes	Chapitre 919	- 10 000.00 €
	TOTAL	- 10 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 929	10 000.00 €
	Chapitre 939	- 10 000.00 €
	TOTAL	0.00 €

Indemnité de gestion du comptable (arrêté ministériel du 16 décembre 1983)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ATTRIBUE cette indemnité de gestion à Mme Christine BELAN,
- APPLIQUE les tarifs ci-dessous :

TARIFS :

sur les	7 622,45 premiers €	3	pour mille
sur les	22 867,35 € suivants	2	pour mille
sur les	30 489,80 € suivants	1,5	pour mille
sur les	60 979,61 € suivants	1	pour mille
sur les	106 714,31 € suivants	0,75	pour mille
sur les	152 449,02 € suivants	0,5	pour mille
sur les	228 673,53 € suivants	0,25	pour mille
sur la somme excédent 609 796,07 € à raison de 0,1 pour mille			

SHEMA – Autorisation de prise de participation dans la SAS BIHOREL LA GRANDE MADELEINE

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE son accord à la prise de participation de la SHEMA au capital de la SAS BIHOREL LA GRANDE MADELEINE par l'acquisition de 65 parts d'une valeur de 10 € chacune.

Groupement de commandes- Ville d'Hérouville Saint-Clair et Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hérouville Saint-Clair - Passation d'un marché unique d'achat d'électricité pour les sites d'une puissance supérieur à 36KVA

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Hérouville Saint-Clair et le CCAS d'Hérouville Saint-Clair dont le texte est joint en annexe,

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes à intervenir, tous les avenants à venir, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- ❑ AUTORISE que la coordination du groupement de commandes soit assurée par la Ville d'Hérouville Saint-Clair,
- ❑ AUTORISE le coordonnateur à procéder aux dépenses inhérentes à la consultation pour l'ensemble des membres du groupement et à signer toute pièce administrative et comptable nécessaire en la circonstance,
- ❑ AUTORISE le coordonnateur du groupement de commandes à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement, le marché objet de ladite convention, ainsi que ses avenants et reconductions éventuels,
- ❑ DESIGNER Monsieur le Maire d'Hérouville Saint-Clair comme Président de la commission d'appel d'offres du groupement, suppléé par Monsieur Laurent MATA, 1^{er} Adjoint au Maire,
- ❑ DIT que l'exécution financière et le constat du service fait du marché seront assurés par chaque membre du groupement pour ce qui le concerne.

Groupement de commandes – Ville d'Hérouville Saint-Clair et Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hérouville Saint-Clair - Maintenance des ascenseurs et monte-charges, des moyens de lutte contre l'incendie et les portes automatiques, dans les bâtiments

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Hérouville Saint-Clair et le CCAS d'Hérouville Saint-Clair dont le texte est joint en annexe,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes à intervenir, tous les avenants à venir, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- ❑ AUTORISE que la coordination du groupement de commandes soit assurée par la Ville d'Hérouville Saint-Clair,
- ❑ AUTORISE le coordonnateur à procéder aux dépenses inhérentes aux consultations pour l'ensemble des membres du groupement et à signer toute pièce administrative et comptable nécessaire en la circonstance,
- ❑ AUTORISE le coordonnateur du groupement de commandes à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement, les marchés objets de ladite convention, ainsi que leurs avenants et reconductions éventuels,

- ❑ DESIGNER Monsieur le Maire d'Hérouville Saint-Clair comme Président de la commission d'appel d'offres du groupement, suppléé par Monsieur Laurent MATA, 1^{er} Adjoint au Maire,
- ❑ DIT que l'exécution financière et le constat du service fait du marché seront assurés par chaque membre du groupement pour ce qui le concerne.

Transfert de véhicules de la Ville d'Hérouville Saint-Clair à la Communauté Urbaine Caen la Mer

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le transfert à titre gratuit des véhicules listés ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Véhicule	Immatriculation	affectation	Date de mise en circulation	Date d'acquisition	Type	KM au 02/01/2017	KM au 02/01/2018
1	FORD TRANSIT	7332 WS 14	relevé de compteurs et interventions	7-oct-98	15-févr-02	FOURGON	146 891	154 400
2	JUMPER	9098 YJ 14	fourgon maintenance réseau	6-août-04	6-août-04	FOURGONETTE	115 499	118 905
3	RENAULT KANGOO	7842 YQ 14	maintenance eau	27-juin-05	27-juin-05	FOURGONETTE	80 573	84 704
4	Berlingo	1440 XB 14	suit des chantiers	22-oct-99	25-févr-02	FOURGONETTE	126 305	129 517
5	FORD TRANSIT	667 Z B 14	sécurité et maintenance eau	9-nov-06	9-nov-06	FOURGON	158 271	165 526

Créations et transformations de postes au Conservatoire à Rayonnement Communal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de créer les postes suivants :
 - ◆ 1 poste de catégorie B du cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4/20^{ème},
 - ◆ 3 postes de catégorie B du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique à temps non complet :
 - 1 poste à 9/20^{ème} pour l'enseignement du trombone,
 - 1 poste à 3/20^{ème} pour l'accompagnement au piano,
 - 1 poste à 4/20^{ème} pour l'enseignement du violon alto.

- DECIDE de transformer les postes suivants :
 - ◆ Un poste catégorie A du cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique à temps complet 16/16^{ème} en un poste de catégorie B du cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps complet 20/20^{ème},
 - ◆ Un poste de catégorie A du cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique à temps non complet 6/16^{ème} en un poste à temps complet de catégorie A du même cadre d'emplois 16/16^{ème}, pour l'étude, la mise en œuvre et le suivi du dispositif orchestre à l'école.
 - ◆ 3 postes de catégorie B du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique à temps non complet en trois postes du même cadre d'emplois à temps complet 20/20^{ème} :
 1. Un poste transformé de 16/20^{ème} à 20/20^{ème} pour l'enseignement du tuba,
 2. Un poste transformé de 16,5/20^{ème} à 20/20^{ème} pour l'enseignement des percussions,
 3. Un poste transformé de 5/20^{ème} à 20/20^{ème} pour l'enseignement du cor pour 9 heures et pour 6 heures au titre du paragraphe I en formation musicale.

Transformations de postes au titre de la procédure annuelle des promotions internes 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de transformer les postes suivants :
 - ◆ 6 postes de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet en 6 postes catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet.

Création d'un poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 80%

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste de catégorie C, du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 80 %.

Comité des Œuvres Sociales du personnel – convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mise en œuvre de la protection fonctionnelle 2018-01

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE la protection fonctionnelle pour les demandes exposées ci-dessus,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise œuvre de la protection fonctionnelle pour les dossiers exposés ci-dessus,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer tout acte nécessaire pour le versement des sommes octroyées à M. Langevin par le tribunal correctionnel le 4 mai 2017, et à M. Delamotte par le tribunal correctionnel le 30 janvier 2018.

Mme RIBALTA entre en séance.

Présentation de la politique sportive de la ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le document de présentation de la politique sportive hérouvillaise.

Activités jeunesse – Actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les nouveaux tarifs des activités jeunesse pour l'année scolaire 2018-2019, déclinés dans les tableaux annexes.

Traitement dématérialisé des déclarations CERFA de meublés de tourisme et chambres d'hôtes à compter du 1^{er} Septembre 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ INSTITUE un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1^{er} septembre 2018,
- ❑ ADHERE au dispositif promu par l'agence départementale Calvados attractivité, en lien avec la Communauté Urbaine de Caen la mer, par la signature, avec Caen la mer, de la convention de partenariat,
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- ❑ AUTORISE la Communauté Urbaine Caen la mer à faire une demande d'ouverture du service Déclaloc' pour la commune.
- ❑ AUTORISE la Communauté Urbaine Caen la mer à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme Déclaloc', à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour communautaire.
- ❑ AUTORISE Calvados Attractivité à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme Déclaloc', à des fins statistiques.
- ❑ DIT que les déclarations CERFA papier qui arriveraient en mairie après l'instauration du traitement dématérialisé seront saisies dans l'outil de gestion des dites déclarations.
- ❑ MANDATE M. le Maire pour informer les habitants et pour notifier cette décision aux services préfectoraux.

Aide à l'adaptation des logements en lien avec le vieillissement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claire GARNIER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à verser cette subvention

Contrat de Territoire – Avenants 1 et 2 au contrat départemental

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer les avenants 1 et 2 au contrat de territoire portant sur les projets 2018, ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les aides financières inhérentes aux projets éligibles.

Rénovation thermique de la Maison des Associations

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Département du Calvados, de la Région Normandie et de l'Etat (et de ses services déconcentrés) dans le cadre de l'opération « Rénovation thermique de la Maison des Associations ».

Dotation Politique de la Ville – Année 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à déposer auprès des services instructeurs l'ensemble des projets pré-éligibles, à signer les actes utiles au titre de la Dotation Politique de la Ville attribuée en 2018, et à signer tout acte nécessaire à la mise œuvre de la présente délibération.

Approbation du bilan de concertation préalable à la création de la ZAC Presqu'île hérouvillaise

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le bilan de concertation préalable à la création de la ZAC Presqu'île hérouvillaise.

2 Place Pierre et Marie CURIE– Vente par la ville à la SCI EVLA du lot n° 215 de l'ensemble immobilier dénommé le Village d'Activités

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente du lot 215 d'une surface de 22,90 m² issue de l'ensemble immobilier dénommé le Village d'Activités cadastré section CL n° 240 pour une contenance totale de 1 155 m², situé au 2 Place Pierre et Marie CURIE,

au profit de la SCI EVLA au prix de 54 000 € HT. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la Ville.
- ❑ CONFIE les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude VIELPEAU & Associés, notaires, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

Dispositif d'aide pour l'acquisition d'un vélo électrique

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M Sengded CHANTHAPANYA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le renouvellement du dispositif d'aide pour l'acquisition d'un vélo électrique,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à verser la subvention présentée dans le tableau annexe,
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective la présente délibération.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- ❑ PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

La séance est levée à 22h.

Le Maire,

Rodolphe THOMAS